



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2017 N°38
1^{er} septembre 2017

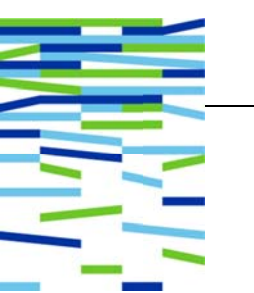
- Décisions du 1 ^{er} septembre 2017 portant délégation de signature :	
*ressources humaines	P 2
*marchés et domaine	P 8
*ordonnateurs secondaires	P 14
Direction territoriale Strasbourg	
- Décisions du 28 août 2017 portant délégation de signature :	
*ordre général	P 18
*ressources humaines	P 22
*achats inférieurs à 1000€HT	P 29
*marchés	P 32
*ordonnateurs secondaires	P 38
Direction territoriale Rhône Saône	

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.
Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*

Direction
Territoriale
Strasbourg

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES



Le Directeur Territorial de Voies navigables de France à Strasbourg,

Vu le Code des Transports ;

Vu la loi n°2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France ;

Vu le décret n°2012-1491 du 27 décembre 2012 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels relevant du ministère des transports affectés à Voies navigables de France ;

Vu le décret n°2013-122 du 6 février 2013 modifiant le décret n°65-382 du 21 mai 1965 relatif aux ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes admis au bénéfice de la loi du 21 mars 1928 ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2012 fixant la liste des actes délégués au directeur général de Voies navigables de France pour la gestion des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts affectées à l'établissement public Voies navigables de France ;

Vu l'arrêté du 2 janvier 2013 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État et du corps des dessinateurs (service équipement) relevant du ministre chargé des transports affectés à Voies navigables de France ;

Vu l'arrêté du 2 janvier 2013 portant délégation de pouvoir en matière de gestion des personnels relevant du ministre chargé des transports affectés à l'établissement public Voies navigables de France ;

Vu la délibération du 20 mars 2014 portant délégation de pouvoir du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 5 mai 2017 portant délégation de signature à M. Guy ROUAS, directeur territorial de Strasbourg en matière de Ressources Humaines ;

Vu la décision du 31 mars 2014 portant délégation de pouvoir modifiée du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France ;

DECIDE

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à **Emmanuel LAGRANDEUR-BOURESSY**, secrétaire général, pour le personnel de la direction territoriale de Strasbourg, à l'effet de signer tout acte et décision en matière de Ressources Humaines tels que définis au point V de l'article 1er de la délégation de pouvoirs du directeur général en date du 31 mars 2014, à savoir :

- prendre tous actes relatifs aux déplacements professionnels du personnel, y compris les états de frais correspondants, les ordres de missions en dehors du territoire national ainsi que les autorisations d'utilisation de véhicules de service ;
- prendre les décisions de maintien dans l'emploi en cas de mouvement de grève ;
- prendre les décisions d'intérim ;
- prendre l'ensemble des décisions et actes de gestion courants, notamment les décisions relatives aux autorisations d'absence et de congés, et à l'exclusion des actes relevant de la délégation de signature, concernant les personnels ci-dessous :
 - a : personnels mentionnés au 1° de l'article 4312-3-1 du Code des Transports dans les conditions et limites des délégations de pouvoir accordées au directeur général par arrêté ministériel du 28 décembre 2012 et par arrêtés ministériels des 2 janvier 2013 susvisés ;
 - b : personnels d'exploitation des travaux publics de l'État conformément à l'article 5 du décret du 27 décembre 2012 susvisé ;
 - c : ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées des bases aériennes de l'État conformément au décret du 6 février 2013 susvisé (art L 4312-3-1-2 Code des Transports) ;
 - d : agents non titulaires et contractuels de droit public (art L 4312-3-1-3 du Code des Transports) ;
 - e : salariés régis par le code du travail (art L 4312-3-1-4 du Code des Transports) dont les personnes liées par des contrats à durée déterminée.

En cas d'absence ou d'empêchement d'Emmanuel LAGRANDEUR-BOURESSY, secrétaire général, délégation de signature est donnée à **Jean-Luc FONTAINE**, adjoint au secrétaire général, à l'effet de prendre l'ensemble des actes et décisions dont la signature est déléguée au secrétaire général par le présent article.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à **Jean-Luc FONTAINE**, adjoint au secrétaire général, et **Richard VALLE**, chef de l'unité fonctionnelle (UF) Ressources Humaines, pour signer les contrats de travail des vacataires et saisonniers, relevant du ressort de la direction territoriale.

Article 3 :

Dans la limite de leurs attributions et compétences délégation de signature est donnée aux responsables désignés ci-après :

- **Bruno DUFOUR**, directeur territorial adjoint
- **Raphaël WISSELMANN**, chef de la Direction des Unités Territoriales (DUT)
- **Pierre JUNKER**, chef du Service Technique de la Voie d'Eau (STVE)
- **Jean-Laurent KISTLER**, chef du Service développement (SDEV)

à l'effet de signer :

- tous les actes relatifs aux déplacements professionnels du personnel relevant de leurs services respectifs, y compris les états de frais correspondants, les autorisations d'utilisation de véhicules de service et à l'exception des ordres de missions en dehors du territoire national ;
- l'ensemble des décisions et actes de gestion courants, notamment les décisions relatives aux autorisations d'absence et de congés, et à l'exclusion des actes relevant de la décision du 14 janvier 2015 portant délégation de signature à Guy ROUAS, Directeur Territorial de Strasbourg, en matière de Ressources Humaines, concernant les personnels indiqués à l'article 1 et relevant de leurs services respectifs ;
- les documents liés aux éléments variables de paye (feuilles de travail, états des heures supplémentaires à payer, états des astreintes, états des 1/30^è d'indemnité de sujétion horaire).

Article 4 :

Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer :

- l'ensemble des décisions et actes de gestion courants, notamment les décisions relatives aux autorisations d'absence et de congés, et à l'exclusion des actes relevant de la décision du 14 janvier 2015 portant délégation de signature en matière de Ressources Humaines, concernant les personnels indiqués à l'article 1 et relevant de leur service, unité territoriale ou fonctionnelle et bureau respectif ;
- les états de frais correspondants aux déplacements professionnels de leurs agents placés sous leur responsabilité ;
- les documents liés aux éléments variables de paye (feuilles de travail, états des heures supplémentaires à payer, états des astreintes, états des 1/30^è d'indemnité de sujétion horaire) ;

Pour la Direction :

- **Laure MAUNY**, chef de l'UF Communication
- **Annabella BERTI**, chef de l'UF Pilotage Stratégique, Management et Qualité

Pour la DUT :

- **Eric SCHMITT**, chef de la DUT adjoint
- **Vincent STEIMER**, chef de la DUT adjoint

- **Bastien DION**, chef de l'Unité territoriale (UT) Canal de la Marne au Rhin et, en cas d'absence ou d'empêchement de Bastien DION, à **Didier WAECKEL** ou **Denis HIRSCHFELL**, ses adjoints
- **Dominique LAROSE**, chef de l'UT Rhin, et, en cas d'absence ou d'empêchement de Dominique LAROSE, à **Eric BOUQUIER**, son adjoint
- **Magalie MEUDRE**, chef de l'UT Centre Alsace, et, en cas d'absence ou d'empêchement de Magalie MEUDRE, à **Patrick ULRICH**, son adjoint
- **François DIDIOT**, chef de l'UT Canal de la Sarre, et, en cas d'absence ou d'empêchement de François DIDIOT, à **Roland GREBIL**, son adjoint
- **Farid BADACHE**, chef de l'UT Canal du Rhône au Rhin Branche Sud
- **Jean-Paul SPITZER**, chef de l'UF Appui Administration
- **Marc ULRICH**, chef du Centre de Maintenance et d'Intervention (CMI) de Strasbourg, par intérim
- **Jean-Pierre SCHÜCK**, chef du CMI de Mulhouse

Pour le STVE :

- **Francis GOLAY**, chef STVE adjoint
- **Olivia RENARD**, chef de l'UF Exploitation
- **Eric LEFEVRE**, chef de l'UF Eau, Environnement et Risques
- **Vincent SPEISSER**, chef de l'UF Maîtrise d'Ouvrage 1
- **Marc LEBEAU**, chef de l'UF Maîtrise d'Ouvrage 2
- **Olivier CHRISTOPHE**, chef de l'UF Maîtrise d'Ouvrage 3
- **Florence VALLOT**, chef de l'UF Maintenance
- **Patricia FROGER**, chef de l'UF Budget-Administration
- **Alain GLASER**, chef de l'UF Géomatique

Pour le SDEV :

- **Jérémie LEYMARIE**, chef SDVE adjoint
- **Valérie MEYER**, chef de l'UF Développement Transports et Tourisme

Pour le SG :

- **Loïc LERIS**, chef de l'UF Prévention Sécurité
- **Dominique MAILLE-ZERLAUD**, chef de l'UF Informatique
- **Richard VALLE**, chef de l'UF Ressources Humaines
- **Jean-Luc FONTAINE**, chef de l'UF Bâtiments-Domaine-Urbanisme
- **Gilles STEYERT**, chef de l'UF Juridique
- **Marc KOHLBECKER**, chef de l'UF Logistique-Moyens Généraux
- **Isabelle DUNIS**, chef de l'UF Centre de Services Partagés (CSP)

Article 5 :

Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, dans la limite de leurs attributions et pour l'ensemble des personnels relevant de leur autorité, de signer les déclarations de dérogations aux garanties minimales du temps de travail :

- **Eric SCHMITT**, chef adjoint de la DUT
- **Vincent STEIMER**, chef adjoint de la DUT
- **Bastien DION**, chef de l'UT Canal de la Marne au Rhin et, en cas d'absence ou d'empêchement de Bastien DION, à **Didier WAECKEL** ou **Denis HIRSCHFELL**, ses adjoints

- **Dominique LAROSE**, chef de l'UT Rhin, et, en cas d'absence ou d'empêchement de Dominique LAROSE, à **Eric BOUQUIER**, son adjoint
- **Magalie MEUDRE**, chef de l'UT Centre Alsace, et, en cas d'absence ou d'empêchement de Magalie MEUDRE, à **Patrick ULRICH**, son adjoint
- **François DIDOT**, chef de l'UT Canal de la Sarre, et, en cas d'absence ou d'empêchement de François DIDOT, à **Roland GREBIL**, son adjoint
- **Farid BADACHE**, chef de l'UT Canal du Rhône au Rhin Branche Sud

Article 6 :

Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer l'ensemble des décisions et actes de gestion courants, notamment les décisions relatives aux autorisations d'absence et de congés, et à l'exclusion des actes relevant de la décision du 14 janvier 2015 portant délégation de signature en matière de Ressources Humaines, concernant les personnels indiqués à l'article 1 et placés sous leur responsabilité :

Pour le STVE :

- **Martine BERNARD**, chef du pôle Appui Maintenance
- **Karine PINEL**, chef du pôle Budget (UF Budget-Administration)
- **Yannick GOUPILLEAU**, chef du pôle Administration (UF Budget-Administration)

Article 7 :

Dans la limite de leurs attributions et compétences délégation de signature est donnée aux cadres d'astreinte désignés ci-après :

- **BADACHE Farid**
- **CHRISTOPHE Olivier**
- **DIDIOT François**
- **DION Bastien**
- **DUFOUR Bruno**
- **DUNIS Isabelle**
- **FONTAINE Jean-Luc**
- **JUNKER Pierre**
- **KOHLBECKER Marc**
- **LAGRANDEUR-BOURESSY Emmanuel**
- **LAROSE Dominique**
- **LEBEAU Marc**
- **LEFEVRE Eric**
- **LEYMARIE Jérémie**
- **MAUNY Laure**
- **MEUDRE Magalie**
- **MEYER Valérie**
- **RENARD Olivia**
- **SCHMITT Eric**
- **SPEISSER Vincent**
- **STEIMER Vincent**
- **STEYERT Gilles**
- **VALLE Richard**

- VALLOT Florence
- WISSELMANN Raphaël

à l'effet de prendre les décisions de maintien dans l'emploi en cas de mouvement de grève.

Article 8 :

La décision du 11 juillet 2017 est abrogée.

Article 9 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel des actes de Voies navigables de France.

Le Directeur Territorial

Signé

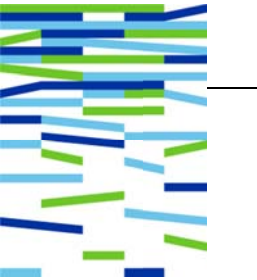
Guy ROUAS

Direction
Territoriale
Strasbourg

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

POUR LA PASSATION DE MARCHES

ET EN MATIERE D'OCCUPATION TEMPORAIRE
ET D'USAGE TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC



Le Directeur Territorial de Voies navigables de France à Strasbourg,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Code des Transports ;

Vu la loi n° 2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 portant délégation de pouvoir au directeur général de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 31 décembre 2012 du Directeur Général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires ;

Vu la décision du 31 mars 2014 portant délégation de pouvoir modifiée du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France ;

DECIDE

Article 1^{er} :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy ROUAS, directeur territorial, délégation de signature est donnée à **Bruno DUFOUR**, directeur territorial adjoint et **Emmanuel LAGRANDEUR-BOURESSY**, secrétaire général, à l'effet de prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion et relatifs à l'exécution des marchés pour tout marché d'un montant compris entre 90 000 euros H.T. et 6 000 000 euros H.T.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- **Bruno DUFOUR**, directeur territorial adjoint
- **Raphaël WISSELMANN**, chef de la Direction des Unités Territoriales (DUT)
- **Pierre JUNKER**, chef du Service Technique de la Voie d'Eau (STVE)
- **Jean-Laurent KISTLER**, chef du Service Développement (SDEV)
- **Emmanuel LAGRANDEUR-BOURESSY**, secrétaire général, et en cas d'absence et d'empêchement, **Jean-Luc FONTAINE**, adjoint au secrétaire général

à l'effet de :

- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion et conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maîtrise d'œuvre, qui comporte ou non un acte d'engagement et dont le montant est inférieur à 90 000 euros H.T. ;
- signer les actes préparatoires à la conclusion de tout marché dont le montant est égal ou supérieur à 90 000 euros H.T, tels que ci-dessous limitativement énumérés :
 - les demandes de pièces complémentaires aux dossiers de candidature ;
 - les demandes de certificats mentionnés à l'article 53 du code des marchés publics ;
 - les demandes de précisions ou compléments sur la teneur des offres ;
 - les courriers relatifs à une mise au point des composantes du marché passé par appel d'offres ouverts ;
 - les courriers de consultation des candidats retenus dans l'appel d'offres restreint.
- prendre les actes ou décisions relatifs à l'exécution de tout marché jusqu'à 90 000 euros H.T. ;
- prendre les actes ou décisions relatifs à l'exécution de tout marché supérieur à 90 000 euros H.T., tels que ci-dessous limitativement énumérés :
 - les ordres de service ;
 - les états d'acompte ;
 - les opérations préalables à la réception (OPR).

La signature de Messieurs DUFOUR, WISSELMANN, JUNKER, KISTLER et LAGRANDEUR-BOURESSY, en cas d'absence ou d'empêchement de l'un ou l'autre de ces délégataires, est assurée par l'ensemble de ces mêmes délégataires.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer :

- les états d'acompte des marchés quel que soit le montant du marché en question ;
- les bon ou lettre de commande ou acte d'engagement de tout marché passé en procédure adaptée et dont le montant est inférieur à 50 000 euros H.T. ;
- les constatations de service fait ;

Pour la Direction :

- **Annabella BERTI**, chef de l'unité fonctionnelle (UF) Pilotage Stratégique, Management et Qualité
- **Laure MAUNY**, chef de l'UF Communication
- **Laurence COLAS**, chargée de coordination SI
- **Michel BACH**, chef de projet informatique

Pour le SG:

- **Marc KOHLBECKER**, chef de l'UF Logistique-Moyens Généraux
- **Jean-Luc FONTAINE**, chef de l'UF Bâtiments-Domaine-Urbanisme (BDU), et en cas d'absence et d'empêchement, **Céline GINGLINGER**, son adjointe
- **Dominique MAILLE-ZERLAUD**, chef de l'UF Informatique
- **Richard VALLE**, chef de l'UF Ressources Humaines
- **Loïc LERIS**, chef de l'UF Prévention Sécurité
- **Gilles STEYERT**, chef de l'UF Juridique

Pour le SDEV :

- **Jérémie LEYMARIE**, chef adjoint du SDVE
- **Valérie MEYER**, chef de l'UF Développement Transports et Tourisme
- **Anna TRENTINI**, chef de l'UF Développement Stratégies portuaires et partenariales

Pour le STVE :

- **Francis GOLAY**, chef adjoint du STVE
- **Patricia FROGER**, chef de l'UF Budget-Administration
- **Olivia RENARD**, chef de l'UF Exploitation
- **Alain GLASER**, chef de l'UF Géomatique
- **Eric LEFEVRE**, chef de l'UF Eau, Environnement et Risques
- **Vincent SPEISSER**, chef de l'UF Maîtrise d'Ouvrage 1
- **Marc LEBEAU**, chef de l'UF Maîtrise d'Ouvrage 2
- **Olivier CHRISTOPHE**, chef de l'UF Maîtrise d'Ouvrage 3
- **Eric LEFEVRE**, chef de l'UF Eau, Environnement et Risques
- **Florence VALLOT**, chef de l'UF Maintenance, et en cas d'absence et d'empêchement, **Martine BERNARD**, son adjointe et chef du pôle Appui Maintenance
- **Dominique ROZIER**, chef du pôle Programmation Maintenance

Pour la DUT :

- **Eric SCHMITT**, chef adjoint de la DUT
- **Vincent STEIMER**, chef adjoint de la DUT
- **Bastien DION**, chef de l'Unité territoriale (UT) Canal de la Marne au Rhin et, en cas d'absence ou d'empêchement de Bastien DION, à **Didier WAECKEL** ou **Denis HIRSCHFELL**, ses adjoints
- **Dominique LAROSE**, chef de l'UT Rhin, et, en cas d'absence ou d'empêchement de Dominique LAROSE, à **Eric BOUQUIER**, son adjoint
- **Magalie MEUDRE**, chef de l'UT Centre Alsace, et, en cas d'absence ou d'empêchement de Magalie MEUDRE, à **Patrick ULRICH**, son adjoint
- **François DIDOT**, chef de l'UT Canal de la Sarre, et, en cas d'absence ou d'empêchement de François DIDOT, à **Roland GREBIL**, son adjoint
- **Farid BADACHE**, chef de l'UT Canal du Rhône au Rhin Branche Sud
- **Jean-Paul SPITZER**, chef de l'UF Appui Administration
- **Marc ULRICH**, chef du Centre de Maintenance et d'Intervention (CMI) de Strasbourg, par intérim
- **Jean-Pierre SCHÜCK**, chef du CMI de Mulhouse

Article 4 :

Délégation de signature est donnée aux agents listés dans l'annexe à effet de signer des bons de commande, pour les montants mentionnés (dans la limite de 10 000 euros H.T.), et de constater les services faits.

Article 5 :

Délégation de signature est donnée à **Emmanuel LAGRANDEUR-BOURESSY**, secrétaire général, à l'effet de prendre tout acte ou décision relatifs aux occupations temporaires, constitutives ou non de droits réels, du domaine géré par Voies navigables de France portant sur une durée n'excédant pas 18 ans ou sur une superficie inférieure ou égale à 10 hectares et accorder toute convention d'usage temporaire n'excédant pas 5 ans ou portant sur une superficie du domaine inférieure ou égale à 20 hectares.

Article 6 :

Dans le cadre de leurs attributions et de leurs compétences, délégation de signature est donnée à :

- **Jean-Luc FONTAINE**, chef de l'UF BDU
- **Céline GINGLINGER**, chef adjointe de l'UF BDU

à l'effet de prendre tout acte ou décision relatifs aux occupations temporaires, constitutives ou non de droits réels, du domaine géré par Voies navigables de France portant sur une durée n'excédant pas 18 ans ou sur une superficie inférieure ou égale à 10 hectares, et dont le montant de la redevance d'occupation n'excède pas 15 000 euros H.T. annuel.

Article 7 :

Dans le cadre de leurs attributions et compétences, délégation de signature est donnée à :

- **Raphaël WISSELMANN**, chef de la DUT
- **Pierre JUNKER**, chef du STVE
 - à l'effet de conclure toute convention de superposition d'affectation du domaine public fluvial confié à Voies navigables de France ;
 - à l'effet de signer les autorisations de circuler sur les digues et chemins de halage du domaine public fluvial confié à Voies navigables de France, sur proposition des chefs des Unités Territoriales.

Article 8 :

La décision du 11 juillet 2017 est abrogée.

Article 9 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel des actes de Voies navigables de France.

Le Directeur Territorial

Signé

Guy ROUAS

ANNEXE

	Fonction	Unité Comptable	Montant HT
<i>Pour le SG :</i>			
Céline GINGLINGER	Chef adjointe UF BDU	120 BDU	10 000 €
John CORRADO	Chargé technique de la politique immobilière	120 BDU	10 000 €
Jean-François PONS	Chargé opérationnel de la politique immobilière	120 BDU	10 000 €
Guillaume KRÜGER	Chef adjoint UF Informatique	130 CI	10 000 €
Sandra LISIAK	Responsable Formation	140 RH	10 000 €
<i>Pour la DUT :</i>			
Eric BOUQUIER	Chef adjoint UT Rhin	411 UT Rhin	3 000 €
Laurent REIBEL	Responsable du Parc de Gamsheim	411 UT Rhin	3 000 €
Jean-Claude BURY	Responsable du CME de Lauterbourg	411 UT Rhin	3 000 €
Patrick BECKER	Responsable du CME de Gamsheim	411 UT Rhin	3 000 €
Pascal BECKER	Responsable du CME de Niffer	411 UT Rhin	3 000 €
Didier WAECKEL	Chef adjoint UT CMR	412 UT CMR	1 000 €
Eric HENTZ	Responsable de la CEE Hesse/Gondrange.	412 UT CMR	1 000 €
Jean-Jacques BUECHE	Responsable de la CEE Bas-Rhin	412 UT CMR	1 000 €
Dominique FELIX	Responsable de la CEE Moselle	412 UT CMR	1 000 €
Philippe GROSS	Responsable du pôle Maintenance ouvrages	412 UT CMR	1 000 €
Jean-Luc WENDLING	Responsable du centre de Vendenheim	412 UT CMR	1 000 €
Christian KRUCKER	Magasinier	412 UT CMR	1 000 €
Gilbert LACK	Magasinier	412 UT CMR	1 000 €
Damien KLEIN	Responsable des achats fournitures	413 UT CS	1 500 €
Martin LENHARD	Responsable des commandes	413 UT CS	1 500 €
Denis HIRSCHFELL	Chef adjoint UT CA	414 UT CA	3 000 €
Christophe HOUILLON	Responsable de la circonscription de Krafft	414 UT CA	1 000 €
Jean-Philippe HARLEPP	Responsable de la circonscription de Wacken	414 UT CA	1 000 €
Thierry FUCHS	Responsable de la circonscription de Neuf-Brisach	414 UT CA	1 000 €
Olivier CHAGROT	Responsable de la circonscription de Dannemarie-Valdieu	415 UT CRRBS	5 000 €
Sylvie DAVAL	Responsable de la circonscription de Bavilliers	415 UT CRRBS	5 000 €
Marc ULRICH	Chef adjoint du CMI de Strasbourg	416 CMI ST	5 000 €
Christian FEHLMANN	Responsable GMAO et magasin	416 CMI ST	5 000 €
Jacques BOLOT	Responsable administratif	416 CMI ST	5 000 €
Philippe MUNSCHY	Chef adjoint du CMI de Mulhouse	417 CMI Mul	5 000 €

Direction
Territoriale
Strasbourg

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE POUR LA COMPETENCE D'ORDONNATEUR SECONDAIRE



Le Directeur Territorial de Voies navigables de France à Strasbourg,

Vu le Code des Transports,

Vu la loi n°2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 22 mars 2013 du directeur général de Voies navigables de France modifiant la décision portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs (DT Strasbourg),

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à :

- **Emmanuel LAGRANDEUR-BOURESSY**, secrétaire général
- **Jean-Luc FONTAINE**, adjoint au secrétaire général
- **Isabelle DUNIS**, chef du CSP
- **Olivier CHERCHI**, chef du pôle Recettes du CSP
- **Pascal BUISSON** chef du pôle Dépenses du CSP

en matière d'ordonnancement secondaire, à l'effet de signer toute pièce se rapportant à la dépense ou à la recette, sur l'ensemble du périmètre de la direction territoriale.

1.1 : Délégation de signature est donnée à **Serge JACQUOT**, gestionnaire pôle Dépenses, en matière d'ordonnancement secondaire, à l'effet de signer les bordereaux et les pièces liées aux dépenses courantes, sur l'ensemble du périmètre de la direction territoriale ;

1.2 : Délégation de signature est donnée à **Bruno LÉVÊQUE**, gestionnaire pôle Dépenses, en matière d'ordonnancement secondaire, à l'effet de signer les bordereaux et les pièces liées aux dépenses courantes ainsi qu'aux marchés, sur l'ensemble du périmètre de la direction territoriale ;

1.3 : Délégation de signature est donnée à **David EBERLAND**, gestionnaire pôle Dépenses, en matière d'ordonnancement secondaire, à l'effet de signer les bordereaux et les pièces liées aux dépenses courantes, sur l'ensemble du périmètre de la direction territoriale.

Article 2 :

2.1 : Délégation de signature est donnée aux agents suivants du Centre de Services Partagés (CSP) :

- **Isabelle DUNIS**, chef du CSP
- **Olivier CHERCHI**, chef du pôle Recettes du CSP
- **Pascal BUISSON**, chef du pôle Dépenses du CSP

à l'effet, sous l'outil Sicave GBCP, de viser les engagements juridiques, certifier les services faits, valider les demandes de paiement et les titres, contrôler les pièces justificatives dont celles à fournir à l'agent comptable, dans le cadre de leurs attributions et compétences et dans la limite du périmètre de la Direction Territoriale de Strasbourg.

2.2 : Délégation de signature est donnée aux agents suivants :

Au CSP :

- **Pascal BUISSON**
- **Zeliha YILDIRIM**
- **Julie COPIN**
- **Bruno LÉVÊQUE**
- **Rudy LAGARRIGUE**
- **Serge JACQUOT**
- **David EBERLAND**
- **Elodie FREYOF**

En unité territoriale :

- **Patricia LACREUSE**
- **Martine BUREL**

à l'effet de viser les engagements juridiques, certifier les services faits, contrôler les pièces justificatives dont celles à fournir à l'agent comptable, sous l'outil Sicave GBCP et ce, dans la limite du périmètre de la direction territoriale de Strasbourg pour les agents du CSP et dans la limite de l'unité territoriale d'appartenance pour les agents hors CSP.

2.3 : Délégation de signature est donnée aux agents suivants du CSP à l'effet de valider les demandes de paiement sous l'outil Sicave GBCP et ce, dans la limite du périmètre de la direction territoriale de Strasbourg :

- **David EBERLAND**
- **Bruno LÉVÊQUE**
- **Serge JACQUOT**

2.4 : Délégation de signature est donnée aux agents suivants en unité territoriale à l'effet de valider les demandes de paiement sous l'outil Sicave GBCP et ce, dans la limite du périmètre de l'unité territoriale d'appartenance :

- **Patricia LACREUSE**
- **Martine BUREL**

Article 3 :

Délégation de signature est donnée à l'effet d'établir les engagements juridiques, dans le cadre de leurs attributions et compétences, aux agents suivants :

- **Marc KOHLBECKER**, responsable UC 100 et UC 110 LMG
- **Jean-Luc FONTAINE**, responsable UC 120 BDU, et, en cas d'absence et d'empêchement, **Céline GINGLINGER**, son adjointe
- **Dominique MAILLE-ZERLAUD**, responsable UC 130 CI
- **Richard VALLE**, responsable UC 140 RH
- **Loïc LERIS**, responsable UC 150 Prévention Sécurité
- **Laure MAUNY**, responsable UC 160 COM
- **Gilles STEYERT**, responsable UC 170 Juridique

- **Jean-Laurent KISTLER**, responsable UC 200 et UC 210 Développement et, en cas d'absence et d'empêchement, **Jérémie LEYMARIE**, son adjoint

- **Patricia FROGER**, responsable UC 300, UC 310 ADMIN et UC ex 103
- **Vincent SPEISSER**, **Marc LEBEAU** et **Olivier CHRISTOPHE**, responsables UC 320 BMO, chacun pour les opérations qui lui sont attribuées
- **Eric LEFEVRE**, responsable UC 330 EER
- **Florence VALLOT**, responsable UC 340 DM, et, en cas d'absence et d'empêchement, **Martine BERNARD**, son adjointe
- **Marc ULRICH**, responsable UC 416 Centre de maintenance et d'Intervention (CMI) Strasbourg, par intérim
- **Jean-Pierre SCHÜCK**, responsable UC 417 CMI de Mulhouse
- **Jean-Paul SPITZER**, responsable UC 400 et UC 410 ADMIN
- **Eric SCHMITT** et **Dominique LAROSE**, responsables UC 411 UT Rhin, et, en cas d'absence ou d'empêchement de Dominique LAROSE, à **Eric BOUQUIER**, son adjoint
- **Bastien DION**, responsable UC 412 UT Canal de la Marne au Rhin, en cas d'absence ou d'empêchement, à **Didier WAECKEL** ou **Denis HIRSCHFELL**, ses adjoints
- **François DIDOT**, responsable UC 413 UT Canal de la Sarre, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à **Roland GREBIL**, son adjoint
- **Magalie MEUDRE**, responsable UC 414 UT Centre Alsace, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à **Patrick ULRICH**, son adjoint
- **Farid BADACHE**, responsable UC 415 UT Canal du Rhône au Rhin Branche Sud

Article 4 :

La décision du 11 juillet 2017 est abrogée.

Article 5 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel des actes de Voies navigables de France.

Le Directeur Territorial

Signé

Guy ROUAS



D E C I S I O N **portant délégation de signature**

La Directrice territoriale de VNF RHONE SAONE

Vu le code de justice administrative,

Vu le code des transports,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux,

Vu l'organisation de la direction territoriale,

D E C I D E

Article 1er

Pour l'ensemble des actes et décisions figurant dans la délégation de pouvoir du directeur général, délégation de signature est donnée à :

M. Olivier NOROTTE, directeur adjoint,

et, en cas d'absence ou d'empêchement de la directrice et du directeur adjoint, à :

M. Lionel VUITTENEZ, directeur des subdivisions.

Article 2

Pour l'ensemble des actes et décisions figurant dans la délégation de pouvoir du directeur général, dans la limite de leurs attributions fonctionnelles, et à l'exception du point I de l'article 1er portant sur les marchés publics, délégation de signature est donnée à :

M. Mohammed SAIDI, secrétaire général, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Eric POIRSON, adjoint,

M. Nicolas CHARTRE, responsable de la direction du développement, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Sylvain ROBICHON, adjoint,

M. Philippe PULICANI, responsable du service ingénierie, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Cécile BOULOGNE, adjointe,
M. Steven HALL, responsable du service gestion durable.

Article 3

Pour signer tous documents relatifs aux affaires courantes juridiques (à l'exception de tout engagement juridique du service) et, en cas d'urgence, agir en justice, déposer plainte (article 1 paragraphe III de la délégation de pouvoir du directeur général), délégation de signature est donnée à :

Mme Naïla KAHLA, responsable du bureau des affaires juridiques – direction du développement

Article 4

Pour prendre tout acte ou décision relatifs aux occupations temporaires de prise ou rejet d'eau du domaine géré par Voies navigables de France portant sur une durée n'excédant pas 18 ans ou sur une superficie inférieure ou égale à 10 hectares, d'un montant total annuel ne dépassant pas 6 000 €

délégation de signature est donnée à :

M. Sylvain ROBICHON, responsable du bureau administration, relations usagers et recettes – direction du développement

Article 5

Pour prendre tout acte, décision ou avis relatifs aux occupations temporaires de prise ou rejet d'eau du domaine public fluvial portant sur une durée n'excédant pas 18 ans ou sur une superficie inférieure ou égale à 10 hectares, d'un montant total annuel ne dépassant pas 1 000 €

dans la limite de leurs attributions fonctionnelles, délégation de signature est donnée à :

Mme Caroline DUMONT, chargée de gestion domaniale au bureau administration, relations usagers et recettes – direction du développement

Mme Muriel MARILLIER, chargée de gestion domaniale au bureau administration, relations usagers et recettes – direction du développement

Article 6

a) Pour prendre tout acte ou décision relatifs aux occupations temporaires du domaine géré par Voies navigables de France portant sur une durée n'excédant pas 18 ans ou sur une superficie inférieure ou égale à 10 hectares, d'un montant total, rapporté à l'année, ne dépassant pas 6 000 € à l'exclusion :

- des occupations temporaires de prise ou rejet d'eau
- des autorisations ou conventions délivrées à titre gratuit
- des autorisations ou conventions dont le bénéficiaire est un agent de VNF ou un agent public (en activité ou non)

b) Pour prendre toute décision d'autorisation de circuler sur les digues et chemin de halage,

délégation de signature est donnée :

Aux personnes désignées dans le tableau annexe I-1

Article 7

Pour prendre toute autorisation d'occupation temporaire « escales » sur le domaine géré par Voies navigables de France d'un montant total annuel prévisionnel inférieur à 50 000 €

délégation de signature est donnée à :

Mme Marine LERICOLAIS, Responsable du bureau tourisme, territoires, concessions portuaires – direction du développement

Article 8

Toute décision antérieure est abrogée.

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet : www.vnf.fr.

Fait à LYON, le 28 août 2017

**La Directrice territoriale
de Voies navigables de France
RHONE SAONE**

SIGNE

Monique NOVAT

Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

ANNEXE I-1

Liste des agents ayant délégation de signature

- pour signer des décisions d'occupation temporaire d'un montant inférieur à 6 000 € hors occupations temporaires de prise ou rejet d'eau, occupations à titre gratuit et occupations bénéficiant à un agent

- pour prendre toute décision d'autorisation de circuler sur les digues et chemins de halage

Nom	Fonction
Brahim LOUAFI	Responsable de la subdivision de Frontignan
Christophe BEGON	Responsable de la subdivision Grand Delta
Maryline REVOL	Responsable de la subdivision de Lyon
Alain HERR	Responsable de la subdivision de Chalon-sur-Saône
Jean-Yves ROUSSELLE	Responsable de la subdivision de Mâcon
Jérôme QUITTARD	Responsable de la subdivision de Gray
Philippe MENEGAIN	Responsable de la subdivision de Port-sur-Saône
Jean-Paul FAUDOT	Responsable de la subdivision de Dole
Christophe HUOT-MARCHAND	Responsable de la subdivision de la Vallée du Doubs
Philippe SCHNEIDER	Adjoint au responsable de la subdivision de Frontignan
Cyril ANTOLIN	Adjoint au responsable de la subdivision de Grand Delta
-N-	Adjoint au responsable de la subdivision de Lyon
Laurent MALBRUNOT	Adjoint au responsable de la subdivision de Mâcon
Yannick SAVOY	Adjoint au responsable de la subdivision de Chalon-sur-Saône
Denis JEANDENAND	Adjoint au responsable de la subdivision de Port-sur-Saône
Marc RIGOLIER	Adjoint au responsable de la subdivision de Dole
Pierre DZIADKOWIAK	Adjoint au responsable de la subdivision de la Vallée du Doubs
Géraud GANY	Adjoint au responsable de la subdivision de Gray



D E C I S I O N **portant délégation de signature** **en matière de ressources humaines**

La Directrice territoriale de VNF RHONE SAONE

Vu le code des transports,

Vu le décret n° 2012-1491 du 27 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion des personnels relevant du ministère des transports affectés à Voies Navigables de France,

Vu le décret n° 65-382 du 21 mai 1965 modifié relatif aux ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes admis au bénéfice de la loi du 21 mars 1928,

Vu le décret n°91-393 du 25 avril 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables au corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État,

Vu l'arrêté du 28 décembre 2012 fixant la liste des actes délégués au directeur général de Voies Navigables de France pour la gestion des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts affectés à l'établissement public Voies Navigables de France,

Vu l'arrêté du 2 janvier 2013 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État et du corps des dessinateurs (service équipement) relevant du ministre chargé des transports affectés à Voies Navigables de France,

Vu l'arrêté du 2 janvier 2013 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des personnels relevant du ministre chargé des transports affectés à l'établissement public Voies Navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux,

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux,

Vu l'organisation de la direction territoriale,

D E C I D E

Article 1er : Délégation de signature est donnée à :

M. Mohammed SAIDI, secrétaire général, et en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Eric POIRSON, adjoint au secrétaire général, responsable des ressources humaines,

Pour signer tout acte et décision en matière de ressources humaines tels que définis à l'article 1er de la délégation de pouvoirs du directeur général en date du 31 mars 2014, modifiée par décision du 13 juillet 2015, à savoir :

- prendre tous actes relatifs aux déplacements professionnels du personnel, y compris les ordres de mission en dehors du territoire national ainsi que les autorisations d'utilisation de véhicule de service,
- prendre les décisions de maintien dans l'emploi en cas de mouvement de grève,
- prendre les décisions d'intérim,
- prendre l'ensemble des décisions et actes de gestion courants, notamment les décisions relatives aux autorisations d'absence et de congés, et à l'exclusion des actes relevant de la délégation de signature, concernant les personnels ci-dessous :
 - a/ personnels mentionnés au 1° de l'article 4312-3-1 du code des transports dans les conditions et limites des délégations de pouvoir accordées au directeur général par arrêté ministériel du 28 décembre 2012 et par arrêtés ministériels des 2 janvier 2013 susvisés ;
 - b/ personnels d'exploitation des travaux publics de l'État conformément à l'article 5 du décret du 27 décembre 2012 susvisé ;
 - c/ ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées des bases aériennes de l'État conformément au décret du 6 février 2013 susvisé (article L 4312-3-1-2 code des transports) ;
 - d/ agents non titulaires et contractuels de droit public (article L 4312-3-1-3 code des transports) ;
 - e/ salariés régis par le code du travail (article L 4312-3-1-4° du code des transports) dont les personnes liées par des contrats à durée déterminée.

Article 2 : Dans la limite de leurs attributions, délégation de signature est donnée à :

M. Eric POIRSON, responsable des ressources humaines,
M. Nicolas CHARTRE, responsable de la direction du développement, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Sylvain ROBICHON adjoint,
M. Philippe PULICANI, responsable du service ingénierie, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Cécile BOULOGNE, adjointe,
M. Steven HALL, responsable du service gestion durable,
M. Lionel VUITTENEZ, directeur des subdivisions,
Mme Aurélie FRANCHI, responsable du bureau communication,

et à MM. les responsables de subdivisions, et en cas d'absence ou d'empêchement, à leurs adjoints désignés dans l'annexe I.

Pour signer les actes et décisions de gestion courante suivants, concernant les agents relevant de leur autorité hiérarchique :

- autorisations d'absence ou de congés, hormis le congé maternité, le congé paternité, le congé de solidarité familiale,
- autorisations spéciales d'absence suivantes sur présentation des justificatifs correspondants :
 - pour garde d'enfant malade ou pour assurer momentanément la garde,
 - pour les événements de famille suivants :
 - mariage/ PACS de l'agent,
 - naissance ou adoption d'un enfant,
 - mariage d'un enfant,
 - décès ou maladie grave d'un conjoint, père, mère et enfants,

- décès du beau-père ou de la belle-mère, frère et sœur.
- pour les parents d'élèves,
 - pour les fonctionnaires occupant des fonctions publiques électives,
 - pour les femmes enceintes :
 - pour les séances de préparation à l'accouchement,
 - pour se rendre aux examens médicaux obligatoires antérieurs ou postérieurs à l'accouchement.
- ordres de mission temporaires, à l'exclusion des ordres de mission internationaux, et les états de frais correspondants,
 - mesures de gestion à mettre en œuvre dans le cadre des garanties minimales du temps de travail des agents placés sous leur responsabilité,
 - autorisations de remisage à domicile exceptionnel d'un véhicule de service,
 - relevés d'heures (vacations, RTT), relevés d'heures supplémentaires, relevé d'ISH.

Article 3

Dans la limite de leurs attributions, délégation de signature est donnée aux encadrants désignés dans l'annexe II pour signer les actes et décisions de gestion courante suivants concernant les agents relevant de leur autorité hiérarchique :

- autorisations d'absence ou de congés, hormis le congé maternité, le congé paternité, le congé de solidarité familiale
- ordres de mission temporaires, à l'exclusion des ordres de mission internationaux, et les états de frais correspondants

Article 4

Dans la limite de leurs attributions, délégation de signature est donnée aux encadrants désignés dans l'annexe III pour signer les actes et décisions de gestion courante suivants concernant les agents relevant de leur autorité hiérarchique :

- autorisations d'absence ou de congés, hormis le congé maternité, le congé paternité, le congé de solidarité familiale

Article 5

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet : www.vnf.fr.

Fait à LYON, le 28 août 2017

**La Directrice territoriale de Voies Navigables de France
RHONE SAONE**

SIGNE

Monique NOVAT

Annexe I

Liste des chefs de subdivision ayant délégation de signature en matière de ressources humaines pour les actes et décisions de gestion courante visés à l'article 2

Nom	Fonction
Christophe BEGON	Responsable de la subdivision de Grand Delta
Laurent GERIN	Responsable de la subdivision Études et travaux de Beaucaire
Alain HERR	Responsable de la subdivision de Chalon-sur-Saône
Jean-Yves ROUSSELLE	Responsable de la subdivision de Mâcon
Jean-Paul FAUDOT	Responsable de la subdivision de Dole
Brahim LOUAFI	Responsable de la subdivision de Frontignan
Jérôme QUITTARD	Responsable de la subdivision de Gray
Maryline REVOL	Responsable de la subdivision de Lyon
Christophe HUOT-MARCHAND	Responsable de subdivision de la Vallée du Doubs
Philippe MENEGAIN	Responsable de la subdivision de Port sur Saône

Liste des adjoints ayant délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement du responsable de subdivision

Nom	Fonction
Séverine ANTOLIN	Adjoint Travaux au responsable de la subdivision Études et Travaux de Beaucaire
Cyril ANTOLIN	Adjoint au responsable de la subdivision de Grand Delta
Yannick SAVOY	Adjoint au responsable de la subdivision de Chalon-sur-Saône
Laurent MALBRUNOT	Adjoint au responsable de la subdivision de Mâcon
Marc RIGOLIER	Adjoint au responsable de la subdivision de Dole
Philippe SCHNEIDER	Adjoint au responsable de la subdivision de Frontignan
Géraud GANY	Adjoint au responsable de la subdivision de Gray
-N-	Adjoint au responsable de la subdivision de Lyon
Pierre DZIADKOWIAK	Adjoint au responsable de la subdivision de la Vallée du Doubs
Denis JEANDENAND	Adjoint au responsable de la subdivision de Port-sur-Saône
Natacha LAVAL	Adjointe au responsable du bureau des ressources humaines et formation

Annexe II

Liste des encadrants ayant délégation de signature en matière de ressources humaines pour :

- les autorisations d'absence ou de congés hormis le congé maternité, le congé paternité, le congé de solidarité familiale concernant les agents relevant de leur autorité hiérarchique
- ordres de mission temporaires, à l'exclusion des ordres de mission internationaux, et les états de frais correspondants

SIEGE

Nom	Fonction
Thomas MOMBER	Responsable du bureau Exploitation maintenance (DGD)
Delphine LEDUC	Responsable du bureau Environnement (DGD)
Sylvie DEVUN	Responsable bureau sécurité et services à la navigation (DGD)
Maurice DOUSSON	Responsable du bureau information géographique (DGD)
Cécile BOULOGNE	Responsable du bureau d'Études de Lyon (DI)
Dominique DUNAND	Responsable du bureau d'Études de Besançon (DI)
Anne VEXLARD	Responsable du bureau Moyens généraux, parc, immobilier (SG)
Caroline FROMENT	Responsable du bureau Sécurité prévention (SG)
Philippe HARAT	Responsable du bureau Commande publique (SG)
Fathia BADIN	Responsable du bureau Comptabilité (SG)
Alain BERNARD	Responsable du bureau informatisation (SG)
Sylvain ROBICHON	Responsable du bureau Administration, relations usagers et recettes (DDEV)
Naïla KAHLA	Responsable du bureau Affaires juridiques (DDEV)
Rachid BIOUD	Responsable du bureau Économie, transport et prospective (DDEV)
Benjamin FAUVEAU	Responsable de la mission territoriale de développement PACA/LR
Marine LERICOLAIS	Responsable du bureau Tourisme, territoires, concessions portuaires (DDEV)
-N-	Responsable du bureau Gestion et Qualité des opérations (DI)
Florent BUCHWALTER	Responsable de la mission conseil, gestion, modernisation (CGM)
Claudine BARDIN-FLOIRAS	Agent comptable secondaire

Annexe III

Liste des encadrants ayant délégation de signature en matière de ressources humaines pour :

- les autorisations d'absence ou de congés hormis le congé maternité, le congé paternité, le congé de solidarité familiale concernant les agents relevant de leur autorité hiérarchique

Nom	Fonction
Subdivision de Grand Delta	
DRAHON Adrien	Responsable du centre d'exploitation de Saint-Gilles
BOCASSINI Gil	Chef d'équipe poste écluse Saint-Gilles
Subdivision de Dole	
GUILLEMOT Jean	Responsable exploitation entretien travaux neufs
FRANCIOLI Régis	Coordonnateur maintenance CRR
CHANIET Claude	Chef d'équipe exploitation
COGET Mickaël	Chef d'équipe exploitation travaux
CLAVIER Jean-Luc	Chef d'équipe responsable CE Dole
LOUIS Lionel	Chef d'équipe responsable CE Moulin des Malades
Subdivision de Frontignan	
VIOLLIN Joseph	Responsable domanial
ROYER David	Responsable Centre de Palavas
PUARD Gilles	Chef d'équipe responsable exploitation Palavas
DEPERRIAUX Bruno	Chef d'équipe responsable matériel Palavas
Subdivision de Gray	
VANDAELE Bernard	Technicien ingénierie - maintenance
BONADEI Édouard	Chef d'équipe responsable exploitation
JAONAH Jean-Charles	Chef d'équipe adjoint au responsable maintenance Petite Saône
CLAVIER Dominique	Chef d'équipe responsable CE Auxonne
RACE Hervé	Chef d'équipe responsable CE Gray
Subdivision de Lyon	
SADONNET Thierry	Responsable secteur Saône et site éclusier de Rochetaillée Lyon

Nom	Fonction
Subdivision de la Vallée du Doubs	
PAUTOT Laurent	Responsable entretien-exploitation VDD Sud
THEVENOT Vincent	Responsable pôle domaine
BEDEAUX Bruno	Responsable maintenance
FIGUEROO Charles	Responsable entretien-exploitation VDD Nord
MARBACH Claude	Chef d'équipe exploitation VDD Nord
ROUHIER Gildas	Chef d'équipe adjoint travaux VDD Nord
COUR Alexandre	Chef d'équipe exploitation VDD Sud
BIGNET Gérard	Chef d'équipe entretien VDD Sud
VUILLIER Eric	Contrôleur travaux
PAOLI Claude	Chef d'équipe d'exploitation Montbéliard Sud
NICOLAS Jérôme	Chef d'équipe MSL VDD Nord

Subdivision de Port sur Saône	
DENIZOT Christophe	Responsable centre d'exploitation de Cendrecourt
MILLERAND Jean-Jacques	Responsable exploitation maintenance Petite Saône
LEBLEUX Jacky	Chef d'équipe maintenance atelier Port-sur-Saône
VACELET Pierre	Chef d'équipe maintenance exploitation secteur Port-sur-Saône
VIEILLARD Julien	Chef d'équipe maintenance exploitation secteur Port-sur-Saône



DECISION
portant délégation de signature
en matière d'achats inférieurs à 1000 € HT

La Directrice territoriale de VNF RHONE SAONE

Vu le code des transports,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux,

Vu l'organisation de la direction territoriale,

DECIDE

Article 1er

Délégation de signature est donnée aux agents désignés dans le tableau annexe I-1, dans la limite de leurs attributions et compétences, et sous le contrôle des chefs de subdivisions et chef d'unité comptable, pour signer les actes et décisions en matière d'achats de travaux, de fournitures et de services d'un montant inférieur à 1 000 € HT.

Article 2

Toute décision antérieure est abrogée. La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet : www.vnf.fr.

Fait à LYON, le 28 août 2017

La Directrice territoriale de Voies Navigables de France
RHONE SAONE

SIGNE

Monique NOVAT

Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

ANNEXE I-1

Liste des agents ayant délégation de signature
pour effectuer des achats inférieurs à 1000 €HT

Nom	Fonction
Direction - Communication	
BLANCHON Didier	Gestionnaire de la vedette le Rhône
Subdivision de Grand Delta	
SUAU Emmanuel	Responsable maintenance
DAURET Jacques	Maintenance des ouvrages
Subdivision de Chalon-sur-Saône	
BARON Éric	Responsable secteur amont et interventions TP.
ROCHE Philippe	Maintenance des ouvrages hydrauliques
RIGOLLET Cyril	Responsable entretien secteur aval et balisage
Subdivision de Dole	
COGET Mickaël	Responsable maintenance CRR
BOITET Camille	Responsable mécanique et HS
CHANIET Claude	Responsable exploitation
BARTHE Olivier	Technicien maintenance
Subdivision de Gray	
BONADEI Édouard	Responsable exploitation
CHARTON Fabrice	Responsable maintenance
CLAVIER Dominique	Responsable entretien
RACE Hervé	Responsable entretien
JAONAH Jean-Charles	Adjoint au responsable maintenance Petite Saône
Subdivision de Lyon	
NEYRAND Luc	Responsable centre d'exploitation de FILLON
TOMEZAK Patrick	Gestionnaire site de FILLON
COQUELIN Bernard	Correspondant local Hygiène et Sécurité
PERRIN Yves	Responsable de l'équipe entretien à FILLON
DANDRIEUX Christophe	Chef d'équipe Écluse de Couzon

Nom	Fonction
Subdivision de Mâcon	
DONGUY Dominique	Gestion des fournitures, COT et TH
MATHURIAU Rémy	Entretien voie d'eau
BIEVLIET Christophe	Bathymétrie
CALARD Renaud	Entretien voie d'eau
TYNEVEZ Sébastien	Responsable maintenance ouvrages
Subdivision de Port-sur-Saône	
LEBLEUX Jacky	Responsable entretien
DENIZOT Christophe	Responsable centre d'exploitation de Cendrecourt
VACELET Pierre	Chef d'équipe maintenance exploitation secteur Cendrecourt
VIEILLARD Julien	Responsable pôle maintenance
Subdivision de la Vallée du Doubs	
GUIGNARD Anne - Marie	Chargée domaine Secteur Montbéliard
MARBACH Claude	Adjoint exploitation
ROUHIER Gildas	Adjoint travaux
HUMBERT Dominique	Chef d'équipe maintenance
COUR Alexandre	Chef d'équipe exploitation VDD Sud
BIGNET Gérard	Chef d'équipe entretien VDD Sud
PAOLI Claude	Chef d'équipe d'exploitation Montbéliard Sud
NICOLAS Jérôme	Chef d'équipe MSL VDD Nord



D E C I S I O N
portant délégation de signature
en matière de marchés publics

La Directrice territoriale de VNF RHONE SAONE

Vu le code des transports,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux,

Vu l'organisation de la direction territoriale,

D E C I D E

Article 1er

Délégation de signature est donnée à :

M. Olivier NOROTTE, directeur territorial adjoint,

et, en cas d'absence ou d'empêchement de la directrice et du directeur adjoint, à :

M. Lionel VUITTENEZ, directeur des subdivisions,

et, en cas d'absence ou d'empêchement du directeur des subdivisions, à :

M. Mohammed SAIDI, secrétaire général,

Pour signer tout acte et décision en matière de marchés publics tels que définis au paragraphe I de l'article 1er de la délégation de pouvoirs du directeur général en date du 31 mars 2014 modifiée par décision du 13 juillet 2015, à savoir :

- conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maîtrise d'œuvre, et accord-cadres, d'un montant inférieur à 90 000 €HT,
- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché et accord-cadres, quel qu'en soit le montant,
- prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché et accord-cadre, conformément au montant du contrat ou des enveloppes allouées.

Article 2

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions et compétences, à :

M. Mohammed SAIDI, secrétaire général, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Eric POIRSON adjoint,
M. Nicolas CHARTRE, responsable de la direction du développement, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M Sylvain ROBICHON adjoint,
M. Philippe PULICANI, responsable du service ingénierie, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Cécile BOULOGNE, adjointe,
M. Steven HALL, responsable du service gestion durable,

pour signer les actes et décisions en vue de :

- conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maîtrise d'œuvre et accord-cadres d'un montant inférieur à 90 000 €HT,
- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché et accord-cadres d'un montant inférieur à 90 000 €HT,
- prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché et accord-cadres d'un montant inférieur à 90 000 €HT.

Article 3

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions et compétences, aux chefs d'unités, chefs de subdivisions désignés dans l'annexe I-1, et, en cas d'absence ou d'empêchement, aux adjoints désignés dans l'annexe I-2, pour signer les actes et décisions en vue de :

- conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, hors marché de maîtrise d'œuvre, d'un montant inférieur à 50 000 €HT,
- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant inférieur à 50 000 €HT,
- prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant inférieur à 50 000 €HT,
- conclure tout marché de maîtrise d'œuvre d'un montant inférieur à 20 000 €HT.

Article 4

Délégation de signature est donnée aux agents désignés dans les tableaux des annexes I-2 et I-3, dans la limite de leurs attributions et compétences, pour signer les actes et décisions en vue de :

- conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, hors marché de prestations intellectuelles, d'un montant inférieur à 15 000 €HT,
- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant inférieur à 15 000 €HT,
- prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant inférieur à 15 000 €HT.

Article 5

Toute décision antérieure est abrogée.

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet : www.vnf.fr.

Fait à LYON, le 28 août 2017

**La Directrice territoriale de Voies navigables de France
RHONE SAONE**

SIGNE

Monique NOVAT

Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

ANNEXE I-1

**Liste des chefs d'unités, chefs de subdivision et adjoints ayant délégation de signature
pour l'article 3
(marchés <50 000 €hors maîtrise d'œuvre et marchés de maîtrise d'œuvre< 20 000 €HT)**

Nom	Fonction
Thomas MOMBER	Responsable du bureau Exploitation maintenance (DGD)
Delphine LEDUC	Responsable du bureau Environnement (DGD)
Sylvie DEVUN	Responsable bureau sécurité et services à la navigation (DGD)
	Responsable du bureau gestion et qualité des opérations (Ingénierie)
Cécile BOULOGNE	Responsable du bureau d'Études de Lyon (Ingénierie)
Laurent GERIN	Responsable de la subdivision Études et Travaux de Beaucaire (Ingénierie)
Dominique DUNAND	Responsable du bureau d'Études de Besançon (Ingénierie)
Alain BERNARD	Responsable du bureau Informatisation (SG)
Anne VEXLARD	Responsable du bureau Moyens généraux et parc, Immobilier (SG)
Caroline FROMENT	Responsable du bureau Sécurité prévention (SG)
Naïla KAHLA	Responsable du bureau des affaires juridiques (DDEV)
Marine LERICOLAIS	Responsable du bureau Tourisme, territoires, concessions portuaires (DDEV)
Rachid BIOUD	Responsable du bureau économie, transport et prospective (DDEV)
Christophe BEGON	Responsable de la subdivision de Grand Delta
Alain HERR	Responsable de la subdivision de Chalon-sur-Saône
Jean-Paul FAUDOT	Responsable de la subdivision de Dole
Brahim LOUAFI	Responsable de la subdivision de Frontignan
Jérôme QUITTARD	Responsable de la subdivision de Gray
Maryline REVOL	Responsable de la subdivision de Lyon
Jean-Yves ROUSSELLE	Responsable de la subdivision de Mâcon
Philippe MENEGAIN	Responsable de la subdivision de Port-sur-Saône
Christophe HUOT-MARCHAND	Responsable de la subdivision de la Vallée du Doubs

Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

ANNEXE I-2

**Liste des agents ayant délégation de signature
pour l'article 3 (marchés <50 000 €hors maîtrise d'œuvre et marchés de maîtrise d'œuvre< 20 000 €HT)
en cas d'absence du chef de bureau ou de subdivision
et pour l'article 4 (marchés < 15 000 €hors prestations intellectuelles)**

Nom	Fonction
Séverine ANTOLIN	Adjoint Travaux au responsable de la subdivision Études et Travaux de Beaucaire
Cyril ANTOLIN	Adjoint au responsable de la subdivision de Grand Delta
Yannick SAVOY	Adjoint au responsable de la subdivision de Chalon-sur-Saône
Marc RIGOLIER	Adjoint au responsable de la subdivision de Dole
Philippe SCHNEIDER	Adjoint au responsable de la subdivision de Frontignan
Géraud GANY	Adjoint au responsable de la subdivision de Gray
-N-	Adjoint au responsable de la subdivision de Lyon
Laurent MALBRUNOT	Adjoint au responsable de la subdivision de Mâcon
Pierre DZIADKOWIAK	Adjoint au responsable de la subdivision de la Vallée du Doubs
Natacha LAVAL	Adjointe au responsable du bureau Ressources humaines et formation
Denis JEANDENAND	Adjoint au responsable de la subdivision de Port-sur-Saône

Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

ANNEXE I-3

**Liste des agents ayant délégation de signature
pour l'article 4 (marchés < 15 000 €hors prestations intellectuelles)**

Nom	Fonction
Direction –communication	
Aurélie FRANCHI	Responsable du bureau Communication
Subdivision de Grand Delta	
Georges PIGNOT	Responsable Travaux
Adrien DRAHON	Responsable du centre d'exploitation de St Gilles
Subdivision de Chalon-sur-Saône	
Michel BLONDEL	Technicien en charge des études et de l'environnement
Jocelyn ROYER	Technicien en charge de la maintenance
Sébastien COLLARD	Technicien en charge de la sécurité et du développement
Jean-Sylvère PATER	Responsable maintenance des ouvrages
Philippe BRUNIER-COULIN	Responsable exploitation, ouvrages et linéaire
Subdivision de Dole	
Jean GUILLEMOT	Responsable Exploitation entretien travaux neufs
Régis FRANCIOLI	Coordonnateur maintenance CRR
Subdivision de Frontignan	
Joseph VIOLLIN	Responsable domanial
Bruno DEPERRIAUX	Responsable matériel
Gilles PUARD	Responsable chantiers
David ROYER	Responsable du centre de Palavas
Subdivision de Gray	
Bernard VANDAELE	Technicien ingénierie - maintenance

Subdivision de Lyon	
Vincent PRIN-ABEIL	Responsable Rhône amont
Thierry SADONNET	Responsable Saône
Franck THOLLET	Responsable du domaine fluvial
Subdivision de Mâcon	
Philippe MAUGER	Responsable ouvrages
Lionel CONVERT	Responsable linéaire
Serge SAHUC	Technicien en charge de la sécurité et de la maintenance chenal
Sylvain CIERNIAK	Responsable travaux environnementaux et développement
Subdivision de Port-sur-Saône	
Jean-Jacques MILLERAND	Responsable Exploitation-maintenance Petite Saône
Subdivision de la Vallée du Doubs	
Bruno BEDEAUX	Responsable maintenance
Laurent PAUTOT	Responsable Exploitation
Éric VUILLIER	Responsable Travaux
Charles FIGUEROO	Responsable entretien / exploitation secteur Montbéliard
Vincent THEVENOT	Responsable Domaine et maisons éclusières
Élise MAGNIN-RUDELLI	Chargée des maisons éclusières de la subdivision de la Vallée du Doubs



D E C I S I O N
portant délégation de signature
relative à la compétence d'ordonnateur secondaire

La Directrice territoriale de VNF RHONE SAONE

Vu le code des transports,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux,

Vu l'organisation de la direction territoriale,

D E C I D E

Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire à :

M. Olivier NOROTTE, directeur territorial adjoint,

et, en cas d'absence ou d'empêchement de la directrice et du directeur adjoint, à :

M. Lionel VUITTENEZ, directeur des subdivisions,

et, en cas d'absence ou d'empêchement du directeur des subdivisions, à :

M. Mohammed SAIDI, secrétaire général,

Article 2

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions et compétences, à :

M. Mohammed SAIDI, secrétaire général, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Eric POIRSON adjoint,
M. Nicolas CHARTRE, responsable de la direction du développement, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Sylvain ROBICHON adjoint,
M. Philippe PULICANI, responsable du service ingénierie, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Cécile BOULOGNE, adjointe,
M. Steven HALL, responsable du service gestion durable.

pour signer :

- tout engagement juridique relatif aux dépenses
- les pièces de liquidation des recettes et de dépenses de toute nature
- la certification du service fait

Article 3

Délégation de signature est donnée aux responsables d'unité comptable désignés dans le tableau annexe I- 1, pour signer tout engagement juridique relatif aux dépenses et les pièces de liquidation de recettes et de dépenses de toute nature.

Article 4

Délégation de signature est donnée, en cas d'absence ou d'empêchement des responsables d'unité comptable, aux agents désignés dans le tableau annexe I-2 pour signer tout engagement juridique relatif aux dépenses et les pièces de liquidation de recettes et de dépenses de toute nature.

Article 5

Délégation de signature est donnée à Mme Fathia BADIN, responsable du centre de services partagés, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Roland MAGNIN adjoint, pour :

- effectuer des virements de crédits entre les comptes, dans la limite des crédits délégués, pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement,
- signer, dans le cadre de ses attributions et compétences :
 - tout engagement juridique relatif aux dépenses
 - les demandes de paiement et les pièces y afférentes
 - la certification du service fait

Article 6

Délégation de signature est donnée aux agents du centre de services partagés désignés dans l'annexe I-3 pour certifier le service fait.

Article 7

Toute décision antérieure est abrogée.

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet : www.vnf.fr.

Fait à LYON, le 28 août 2017

**La Directrice territoriale de Voies Navigables de France
RHONE SAONE**

SIGNE

Monique NOVAT

Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

ANNEXE I-1

Liste des responsables d'unité comptable ayant délégation de signature en matière d'engagement juridique relatif aux dépenses et de pièces de liquidation de recettes et de dépenses de toute nature

Nom	Fonction	Unité comptable
Christophe BEGON	Responsable de la subdivision Grand Delta	Grand Delta
Laurent GERIN	Responsable de la subdivision Études et travaux de Beaucaire	Beaucaire/Gd travaux
Alain HERR	Responsable de la subdivision de Chalon-sur-Saône	Chalon-sur-Saône
Jean-Paul FAUDOT	Responsable de la subdivision de Dole	Dole
Brahim LOUAFI	Responsable de la subdivision de Frontignan	Frontignan
Jérôme QUITTARD	Responsable de la subdivision de Gray	Gray et Port-sur-Saône
Maryline REVOL	Responsable de la subdivision de Lyon	Lyon
Jean-Yves ROUSSELLE	Responsable de la subdivision de Mâcon	Mâcon
Christophe HUOT-MARCHAND	Responsable de la subdivision de la Vallée du Doubs	Vallée du Doubs
Philippe MENEGAIN	Responsable de la subdivision de Port-sur-Saône	Port-sur-Saône
Anne VEXLARD	Responsable du bureau Moyens généraux, parc, immobilier	SG -BMGPI
Fathia BADIN	Responsable du bureau comptabilité	SG-BC
Eric POIRSON	Adjoint au Secrétaire général, Responsable des ressources humaines	SG-BRHF

Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

ANNEXE I-2

Liste des agents ayant délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement des responsables d'unité comptable

Nom	Fonction
Séverine ANTOLIN	Adjoint Travaux au responsable de la subdivision Études et Travaux de Beaucaire
Cyril ANTOLIN	Adjoint au responsable de la subdivision de Grand Delta
Yannick SAVOY	Adjoint au responsable de la subdivision de Chalon-sur-Saône
Marc RIGOLIER	Adjoint au responsable de la subdivision de Dole
Philippe SCHNEIDER	Adjoint au responsable de la subdivision de Frontignan
-N-	Adjoint au responsable de la subdivision de Lyon
Laurent MALBRUNOT	Adjoint au responsable de la subdivision de Mâcon
Pierre DZIADKOWIAK	Adjoint au responsable de la subdivision de la Vallée du Doubs
Natacha LAVAL	Adjointe au responsable du bureau Ressources humaines et formation
Denis JEANDENAND	Adjoint au responsable de la subdivision de Port-sur-Saône
Géraud GANY	Adjoint au responsable de la subdivision de Gray
Roland MAGNIN	Adjoint au responsable du bureau comptabilité

Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

ANNEXE I-3

Liste des agents ayant délégation de signature pour la certification du service fait

Nom	Fonction
Mathieu BUPTO	Comptable
Nicolas DE FRANCESCHI	Comptable
Jean FIAN	Comptable
Patrick BALLOFFET	Comptable
Cécile JULLIARD	Comptable